

Communiqué du Conseil d'Etat

17 mars 2011

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale	4
Condoléances suite au séisme au Japon	4
Nouveau directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.....	4
Genève-Confédération	5
Projet de certification des agrocarburants consommés en Suisse : oui avec une réserve	5
Genève	6
Actualisation de la loi sur l'exercice des droits politiques	6
Chêne-Bourg et Satigny au bénéfice d'un plan directeur communal.....	6
Soutien à la réalisation du projet du quartier de l'Etang à Vernier.....	8
Bois-du-Lan, nouvel arrêt du tram à Meyrin.....	8
Agenda des invitations à la presse	9

Condoléances suite au séisme au Japon

Le Conseil d'Etat a adressé ses condoléances à S.E. M. l'ambassadeur Shinichi Kitajima, représentant permanent du Japon auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, suite au violent séisme qui a frappé son pays le 11 mars dernier.

En ces tragiques circonstances, alors que le peuple japonais fait face à la perte d'êtres chers et aux immenses dégâts causés par le raz-de-marée qui s'est abattu sur le pays suite au tremblement de terre, le gouvernement genevois a tenu à s'associer à la peine et au deuil qui frappent le Japon et à exprimer à son représentant sa compassion, son soutien et celui de l'ensemble de la population genevoise.

Nouveau directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Le gouvernement se réjouit de la nomination de M. **Kassym-Jomart Tokayev** au poste de directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et lui a présenté, à cette occasion, ses plus chaleureuses félicitations.

De nationalité kazakhe, M. Tokayev est né en 1953. Il est diplômé en relations internationales de l'Institut d'Etat de Moscou, de l'Institut de Beijing de la langue chinoise et de l'Académie diplomatique du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques.

Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan de 1994 à 1999, M. Tokayev a ensuite occupé, jusqu'en 2002, la fonction de premier ministre, avant de devenir secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères jusqu'en 2007. M. Tokayev était jusqu'à présent président du Sénat au parlement de la République du Kazakhstan.

Les autorités genevoises ont toujours entretenu avec l'ONUG des relations empreintes de respect et de cordialité, témoignant de l'importance qu'elles accordent à l'action et au rayonnement de l'ONU et de ses agences à Genève.

Le directeur général auquel M. Tokayev est appelé à succéder, M. Serguei Ordzhonikidzé, est devenu avec le temps une figure de la cité. Ses réguliers échanges avec le Conseil d'Etat ont consolidé des liens chaleureux (voir [point de presse du 10 février 2011](#)).



Projet de certification des agrocarburants consommés en Suisse : oui avec une réserve

Le Conseil d'Etat a examiné un avant-projet de modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales et de la loi sur la protection de l'environnement, élaboré par la [Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national \(CEATE-N\)](#) dans le cadre de son [initiative parlementaire « Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects »](#).

L'avant-projet prévoit de mettre en place dès 2012 un système de certification pour les agrocarburants consommés en Suisse, basé sur des critères fonciers, environnementaux et sociaux. Cette certification permettra dans un premier temps d'obtenir un allègement fiscal sous la forme d'une détaxe puis, si cette mesure s'avère insuffisante, un système d'homologation pourra être introduit. Ces mesures visent à prendre en considération et à éliminer les impacts négatifs sur l'environnement et la production alimentaire d'un développement à large échelle de la production des agrocarburants au niveau mondial.

Le Conseil d'Etat approuve cet avant-projet, sous réserve d'une clause de sauvegarde des unités de production actives sur le marché local. Il relève en effet que la problématique de l'avenir des filières de production d'agrocarburants déjà actives en Suisse, comme projet-pilote conduit par la coopérative agricole Eco Energie Etoy (EEE) de production de biodiesel à partir d'huile de colza et qui bénéficie, à ce titre, de la détaxe sur les carburants, n'est pas évoquée dans l'avant-projet. Or, l'activité du projet-pilote EEE constitue un excellent outil de régulation du marché suisse des oléagineux et représente un atout en termes de sécurité d'approvisionnement énergétique au niveau national.

Pour toute information complémentaire : M. Alain Bidaux, chef du service espace rural, direction générale de l'agriculture, DIM, ☎ 022 388 71 71.

Actualisation de la loi sur l'exercice des droits politiques

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la [loi sur l'exercice des droits politiques \(LEDP\)](#). Ce projet, modifiant plus d'une quarantaine de dispositions légales, comprend trois volets. Il s'agit tout d'abord d'une mise à jour de la LEDP, abrogeant des dispositions anciennes et en actualisant d'autres. Cela vise par exemple la suppression des registres électoraux « papier » dans les locaux de vote (obsolètes, vu l'existence de la carte de vote), la suppression des références aux votes anticipés (qui n'ont plus lieu dans un local de vote), le renforcement de la protection des armoiries publiques ou l'adaptation des exigences formelles concernant les formulaires de signatures.

Ensuite, le projet actualise les règles concernant le dépouillement des votations et des élections. D'une part, il précise le déroulement du dépouillement dans les locaux de vote, le dépouillement anticipé des votations et le dépouillement centralisé des élections. D'autre part, il confirme le principe de l'indemnisation des jurés participant à la préparation des opérations électorales et au dépouillement, en déléguant au Conseil d'Etat les modalités de mise en œuvre.

Enfin, le projet complète la disposition expérimentale figurant dans la loi, en permettant d'organiser ponctuellement des élections par internet. Le projet vise à clarifier la situation dans ce domaine, en permettant au Grand Conseil de valider les options du Conseil d'Etat en la matière.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, CHA,
☎ 022 327 95 00.*

Chêne-Bourg et Satigny au bénéfice d'un plan directeur communal

Le Conseil d'Etat a approuvé les plans directeurs des communes de Chêne-Bourg et de Satigny, ainsi que le plan directeur des chemins pour piétons de cette dernière.



Située au cœur des Trois-Chêne et adossée au cours d'eau de la Seymaz, la commune de **Chêne-Bourg** est la plus petite commune genevoise. Avec une population de 7900 habitants pour une superficie de 128 hectares, elle est l'une des plus denses du canton avec près de 62 habitants à l'hectare.

Bien que traversée par l'important axe routier de la rue de Genève qui relie l'agglomération annemassienne au centre-ville genevois, Chêne-Bourg a réussi jusqu'à ce jour à assurer un développement harmonieux. Toutefois, cette situation géographique particulière qui en fait un pôle économique régional important, au centre de plusieurs projets d'urbanisation de première importance (Communaux d'Ambilly, urbanisation liée à la future gare CEVA, entre autres), nécessite que la commune se

dote d'un outil de réflexion et d'aide à la décision performant. Ce dernier lui permettra de maîtriser les incidences directes de ce développement tout en conservant durablement son identité et une qualité de vie agréable.

Les options du plan directeur communal prévoient notamment de :

- maintenir l'équilibre et la mixité de la population et de l'emploi communaux ;
- améliorer et préserver les qualités du cadre de vie chênôis ;
- structurer le territoire pour mieux le gérer en donnant la priorité au centre et aux espaces publics ;
- densifier le territoire de manière progressive et qualifiée ;
- mettre en œuvre un développement durable.

La commune de **Satigny**, qui compte 1891 hectares, dont 1140 hectares de surface agricole utile et près de 487 hectares de vignes, est la plus grande commune viticole suisse. Constituée du village de Satigny et des hameaux de Peissy, Peney, Choully, Bourdigny, La Boverie et Montfleury, elle a connu une croissance régulière mais modérée jusque dans les années 1990. Depuis cette date, son développement s'est accéléré et sa population atteint à ce jour 3455 habitants, nécessitant notamment la réalisation de plusieurs plans localisés de quartier au sud du village de Satigny.



Bien que sa vocation demeure essentiellement viticole et agricole, la commune accueille toutefois sur son territoire trois zones industrielles d'importance, représentant quelque 7000 emplois pour 400 entreprises.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur de Satigny, identifiée comme centre périphérique par le [plan directeur cantonal](#), est de répondre à la pression du développement urbain de l'agglomération genevoise tout en garantissant la qualité de vie de ses habitants et la conservation de son patrimoine naturel et bâti. Afin d'atteindre ces objectifs, le plan directeur communal identifie les principes d'aménagements et les actions à mener, synthétisés en treize fiches de mesures traitant notamment des points suivants :

- les potentiels et le développement futur du village de Satigny ;
- la maîtrise foncière publique afin de répondre aux besoins en équipements ;
- le réaménagement de la route du Mandement, de la rampe de Choully et de la route de la gare de Satigny ;
- la révision du plan directeur de la zone industrielle de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA) ;
- la préservation et le renforcement de la biodiversité ;
- l'établissement de réseaux cyclable et piétonnier sûrs, continus et confortables, ainsi que d'un réseau de promenades ;
- la gestion de l'énergie ;
- l'amélioration de la desserte en transports publics, et plus particulièrement de la fréquence du RER.

Avec son plan directeur communal, Satigny se dote aujourd'hui d'un instrument d'aménagement du territoire qui permettra une bonne collaboration avec l'Etat de Genève dans la gestion des projets futurs concernant la commune. Enfin, l'approbation du plan directeur des chemins pour piétons, articulé autour de trois thématiques principales que sont la sécurité, la continuité et le confort, permet également de répondre à la législation qui confie aux communes la responsabilité de l'élaboration d'un tel plan.

Pour toute information complémentaire : M. Fabio Dubs, planification directrice localisée et mise en œuvre des grands projets, office de l'urbanisme, DCTI, ☎ 022 546 73 74.

Soutien à la réalisation du projet du quartier de l'Etang à Vernier



Interpellé par le Conseil administratif de la commune de Vernier sur le projet de renouvellement urbain et de développement du quartier de l'Etang – qui prévoit la construction d'un nombre substantiel de logements –, le Conseil d'Etat a réitéré son soutien à ce projet et sa volonté de collaborer étroitement avec la commune, afin de lui permettre d'arriver à une phase de réalisation dans les meilleurs délais.

Il confirme également à cette occasion que ce projet devra tendre à l'objectif d'un ratio d'un nouveau logement pour un nouvel emploi.

Pour toute information complémentaire : Mme Saskia Dufresne, secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire, DCTI, ☎ 022 546 60 74.

Bois-du-Lan, nouvel arrêt du tram à Meyrin

A la demande des Transports publics genevois (TPG), le Conseil d'Etat a approuvé la dénomination d'un nouvel arrêt de tram à Meyrin.

Dénommé « Bois-du-Lan », ce nouvel arrêt se situera à proximité de l'ancien arrêt « Golette » (qui a été supprimé) sur la ligne de tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC). Il sera opérationnel le 2 mai 2011. Situé en face de la rue du Bois-du-Lan, sur la route de Meyrin, peu avant le village lorsque l'on vient de la ville, cet arrêt porte le nom déjà utilisé dans le dossier en procédure d'approbation des plans pour le TCMC et par l'ensemble des partenaires (mandataires, commune, etc.) travaillant à la construction de cette extension de ligne de tram.



La commune de Meyrin et la commission cantonale de nomenclature ont préavisé positivement ce changement.

Pour toute information complémentaire : M. David Favre, secrétaire général adjoint chargé de la mobilité, DIM, ☎ 022 327 96 05.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
17 mars 16h00	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	Centre de conventions d'Archamps	Projet d'agglo. (DCTI)	Marie Caruso ☎ 0033 630 91 48 16
18 mars 11h00	Et si cette forêt n'existait pas ?	Terrasse du Bois de la Bâtie	DIM	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10
22 mars 14h00	Conférence de presse annuelle de la police	Nouvel hôtel de police Salle Fenêtres 5, chemin de la Gravière 1227 Les Acacias	DSPE	Yvette Renard ☎ 022 327 92 04 Eric Grandjean ☎ 022 427 80 36
29 mars 10h30	Relief Magnin : les nouvelles technologies révèlent un chef-d'œuvre d'une précision remarquable !	Maison Tavel 6, rue du Puits-Saint-Pierre	DIM	Yves Bellégo ☎ 022 546 76 06
7 avril 10h00	Présentation du compte 2010 de l'Etat de Genève	Salle de l'Alabama 2, rue de l'Hôtel de Ville	CE	Roland Godel ☎ 022 327 98 07